

214C1738
FR0010266601-OP015-A05

19 août 2014

Réouverture de l'offre publique d'achat visant les titres de la société.

BULL

(Euronext Paris)

- 1 - Le 19 août 2014, Rothschild & Cie Banque, agissant pour le compte de la société Atos, a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que l'offre publique d'achat de la société Atos visant les actions et les obligations à option de conversion et / ou d'échange en actions nouvelles ou existantes¹ (« océanes ») de la société BULL sera réouverte **du 25 août au 9 septembre 2014 inclus**, en application des dispositions de l'article 232-4 du règlement général.

Il est rappelé qu'à l'issue de l'offre publique d'achat visant les actions et les « océanes » BULL², Atos détient :

- 103 145 480 actions et droits de vote BULL, représentant 84,25% du capital et des droits de vote de cette société³ ;
- 10 792 « océanes » BULL, représentant 18,41% des « océanes » en circulation⁴.

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir :

- au prix unitaire de **4,90 €**, la totalité des actions BULL existantes⁵ composant le capital de la société et non détenues par Atos, soit 19 093 417 actions représentant 15,60% du capital et des droits de vote de cette société⁶, ainsi que (i) les 4 783 actions BULL susceptibles d'être émises à raison de la conversion des « océanes » non détenues par Atos, et (ii) les 7 500 actions BULL susceptibles d'être émises pendant la réouverture de l'offre à raison de l'exercice éventuel des options de souscription d'actions BULL exerçables ;
- au prix unitaire de **5,55 € (coupon attaché)**, la totalité des 47 837 « océanes » BULL non détenues par lui.

- 2 - Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la réouverture de l'offre et de sa mise en œuvre.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions sur les titres BULL (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et celles relatives aux déclarations des opérations sur les titres BULL (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sont applicables.

¹ « Océanes » émises le 3 mai 2000 (cf. notamment prospectus ayant reçu le visa COB n°00-700 du 4 mai 2000), d'une valeur nominale unitaire de 15,75 €, d'échéance le 1^{er} janvier 2033, portant intérêt au taux annuel de 0,1%, donnant droit d'obtenir par conversion 1 action BULL pour 10 obligations.

² Cf. notamment D&I 214C1660 du 11 août 2014.

³ Sur la base d'un capital composé de 122 420 897 actions représentant autant de droits de vote au 31 juillet 2014, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Sur un total de 58 629 « océanes » BULL existantes.

⁵ A l'exclusion de 182 000 actions gratuites issues du plan d'actions gratuites de la société définitivement acquises, dont la période de conservation n'aura pas expiré avant la clôture de l'offre réouverte et qui sont soumises à un engagement d'incessibilité au titre dudit plan (lesdites actions gratuites sont inscrites au nominatif sur des comptes bloqués dans les livres du teneur de compte).

⁶ Sur la base d'un capital composé de 122 420 897 actions représentant autant de droits de vote au 31 juillet 2014, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.